

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
03 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	25
Nombre de conseillers municipaux votants :	26
Date de convocation du Conseil Municipal :	28/08/2026

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEB, Mme Virginie LACAS, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, adjoints au maire, M. François FAVRE, Mmes Renée RICHARD, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, M. Olivier JOLY, Mme Carole DUPONT, M. Tommaso MENNILLO, M. Frédéric BARANSKI, Mme Céline MOREL, M. Aurélien GENDROT, Mme Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND, Gabrielle FRAISSARD, conseillers Municipaux.

POUVOIRS : - M. Claude LEPERS à Mme Hélène ANSELME

ABSENTS : - M. Anthony SCIASCIA, Mme Mathilde FAVRE, Mme Elisa CHEVREUX

Mme Alexandra DALLIÈRE est élue secrétaire de séance.

DCM20260903-02

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR (5.2.1) – Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Valleiry

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'installation du nouveau Conseil municipal en date du 15 mars 2026 ;
Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales « dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».
Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

DÉCISION

DCM20260903-02

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 15/09/2026

SLO

ID : 074-217402882-20260903-DCM20260903_02-DE

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ**

- **ADOpte** le règlement intérieur des assemblées, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN



DCM20260903-02

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.